

**SITE en VAL DE NOYE**  
**Extrait du registre des délibérations**  
**Séance du comité syndical du 11 janvier 2025**

n° 2025-01-11-01

**Date de la convocation**

06/01/2025

Convoqués : 22 (12  
titulaires + 10 suppléants)

Présents : 10

Représentés : 1

Absents : 11

L'an deux mil vingt-cinq, le onze janvier à dix heures, le Comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie d'Ailly-sur-Noye sous la présidence de Vincent DAINE, Président

**Étaient présents** : Vincent DAINE, Pierre DURAND, Christine BOURDELLE PATRICE, Nicolas BLIN, Céline TAMPIGNY, Cédric BOQUET, Laurine COTEL, Fabien LESIEUR, Gérard LEROY, Anne-Marie LATEUR.

**Étaient représentés** : Edith DELBEY

**Étaient absents excusés** : Annie COCHET, Gaëlle PROISY.

**Étaient absents non excusés** : Gautier TOURNIQUET, Martial VAN HOOREBEKE, Richard BENOIT, Pascale GIRARD, Catherine WANTIEZ, Aurore PREVAL, Annabelle RATIER, Delphine SKRZYNSKI, Ludovic HERVY

Monsieur Cédric BOQUET est désigné secrétaire de séance.

Le Président expose au comité syndical la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe permanent à temps non complet (24 heures hebdomadaires) à la demande de l'agent.

**OBJET :**

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires, après avis du Comité social territorial rendu le 3 décembre 2024 et après en avoir délibéré, le comité syndical **décide à l'unanimité** :

**Ressources  
Humaines**

▪ la suppression, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, d'un emploi permanent à temps non complet 24/35<sup>ème</sup> du grade d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe.

▪ la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet à 20/35<sup>ème</sup> du grade d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe.

**Modification du  
temps de travail  
d'un emploi  
permanent à temps  
non complet**

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance  
Cédric BOQUET

Le Président  
Vincent DAINE



Cette délibération annule  
la délibération  
n°2024-12-16-01 prise  
le 16/12/24